

Un nouveau label pour mobiliser l'épargne des européens



© 2025 Les Echos Publishing

Près d'une dizaine d'États membres de l'Union européenne (France, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg...) viennent de signer un accord visant à créer un label baptisé « Finance Europe ». L'objectif étant de flécher l'épargne des particuliers vers des produits destinés à financer les entreprises du Vieux Continent.

D'après les pouvoirs publics, les Européens détiennent un immense réservoir d'actifs financiers, estimé à près de 35 000 milliards d'euros, dont seule une part limitée est aujourd'hui orientée vers l'investissement de long terme et le financement de l'économie européenne. En effet, environ 50 % de l'épargne des ménages de l'UE est placée sur des dépôts bancaires ou sur des produits liquides et garantis, au détriment des investissements en fonds propres, notamment en actions cotées, qui sont nécessaires pour financer les entreprises.

Dans le même temps, l'Union européenne doit faire face à des besoins de financement massifs pour ses priorités stratégiques : transition écologique, innovation numérique, infrastructures critiques. D'ici à 2030, ces défis nécessiteront un investissement supplémentaire estimé à 800 milliards d'euros.

À noter : ce projet ne constitue pas une réglementation européenne, mais une initiative intergouvernementale coordonnée, ouverte à tous les États membres souhaitant y participer.

Des critères à respecter

En pratique, le label « Finance Europe » n'est pas un nouveau produit financier mais une indication que le produit dans lequel les particuliers vont investir respecte certains critères :

- au moins 70 % des actifs collectés doivent être investis dans l'Espace économique européen ;
- les produits sont prioritairement investis en actions, pour contribuer au financement en fonds propres des entreprises européennes ;
- l'horizon de placement doit être fixé au minimum à 5 ans ;
- les actifs investis ne bénéficient pas d'une garantie publique.

Pour inciter les épargnants à réaliser des versements sur ces produits, chaque pays signataire est invité à appliquer à leurs produits financiers une enveloppe fiscale attractive.

Autre élément, les banques, les assurances et les sociétés de gestion seront autorisées à estampiller leurs produits « Finance Europe » à condition de respecter un référentiel commun. Sachant que les autorités ou les agences nationales compétentes de chacun des États membres vérifieront le respect des critères du label. Tout usage abusif ou non conforme pourra entraîner le retrait du droit d'utiliser le label.

Affaire à suivre, donc...